

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal
3 avril 2023
Date de convocation
28 mars 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

M. D. NEUHAARD	à	M. G. DERVAL
Mme L. HEGWEIN	à	Mme L. DOMET-GRATTIERI
Mme F. PAYEN	à	M. D. AMISSE
Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
M. T. CHEVALIER	à	Mme L. LE COADOU
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF	à	M. R. MORIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

46.04.2023

**PARTAGE DU MONTANT DE LA RÉVISION DES PRIX AVEC LA SOCIÉTÉ COLAS
CONCERNANT LES TRAVAUX DES SALLES ANNE DE BRETAGNE**

Au vu du constat de la révision importante des prix à la construction, la société COLAS a sollicité de la Commune une prise en charge de la hausse subie.

Si la Commune entend bien les difficultés économiques liées aux différentes crises successives (crise sanitaire comme crise internationale) et est prête à soutenir l'entreprise, elle n'entend cependant pas assumer seule ce surcoût.

Proposition est donc faite au Conseil Municipal de prendre en charge :
50 % du TP 0.9, soit : 5 745, 70 €

50 % du TP 13, soit : 2 645, 40 €
100 % du TP 0.1, soit : 1 900,01 €
Pour un total de : 10 111,10 €

Le tableau annexé explicite les surcoûts.

➤ Vu la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022 ;

➤ Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **De fixer** à 10 111,10 € le montant de la réactualisation prise en charge par la Commune ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, acte, pièce et avenant afférents à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **07 AVR. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **07 AVR. 2023**

MOIS 0	juil-21
TP01	115,9
TP09	113,9
TP13	108,5

Chapitres 1,2,3,4,12 et 13
Chapitres 5 et 14
Chapitres 8,9 et 11

N° SITUATION	DATE	MONTANT				INDICE			COEF			MONTANT REVISION				
		TP01	TP09	TP13	TOTAL	TP01	TP09	TP13	TP01	TP09	TP13	TP01	TP09	TP13	TOTAL	
1	oct.-21	13 803,50			13 803,50	117,5	117,7	139,6	1,014	1,034	1,287	193,25	-	-	193,25	
2	avr.-22	14 133,90	39 723,80		53 857,70	126,6	141,7	137,2	1,093	1,245	1,265	1 314,45	9 732,33	-	11 046,78	
3	sept.-22	817,5	6 491,00	15 966,00	23 274,50	128,4	144,7	140,7	1,108	1,271	1,297	88,29	1 759,06	4 741,90	6 589,25	
4	sept.-22	2 815,00		636	3 451,00	128,4	144,7	140,7	1,108	1,271	1,297	304,02	-	188,89	492,91	
TOTAL					94 386,70							TOTAL PAR INDICE	1 900,01	11 491,39	4 930,79	18 322,20
												PRISE EN CHARGE	100%	50%	50%	
												Montant retenu	1 900,01	5 745,70	2 465,40	
												Montant TOTAL proposé :			10 111,10	